

SICAV CROISSANCE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV-CROISSANCE» pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 13.224.656 , un actif net de D : 13.206.187 et un bénéfice de la période de D : 63.023.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV-CROISSANCE» comprenant le bilan au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV –CROISSANCE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°14 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «SICAV –CROISSANCE » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 27.894, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 02 février 2017

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille-titres	4	<u>9 109 326,969</u>	<u>8 857 525,292</u>
Actions et droits rattachés		8 194 176,377	7 951 028,842
Obligations et valeurs assimilées		263 721,000	280 864,000
Titres OPCVM		651 429,592	625 632,450
Placements monétaires et disponibilités		<u>3 418 328,872</u>	<u>3 888 925,699</u>
Placements monétaires	5	3 418 128,980	3 888 356,554
Disponibilités		199,892	569,145
Créances d'exploitation	6	<u>697 000,579</u>	<u>0,020</u>
TOTAL ACTIF		<u>13 224 656,420</u>	<u>12 746 451,011</u>
PASSIF			
Autres créditeurs divers	7	18 469,334	17 554,375
TOTAL PASSIF		<u>18 469,334</u>	<u>17 554,375</u>
ACTIF NET			
Capital	8	12 835 462,218	12 396 056,808
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		13,208	11,398
Sommes distribuables de l'exercice		370 711,660	332 828,430
ACTIF NET		<u>13 206 187,086</u>	<u>12 728 896,636</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>13 224 656,420</u>	<u>12 746 451,011</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2016	Période du 01/01 au 31/12/2016	Période du 01/10 au 31/12/2015	Période du 01/01 au 31/12/2015
Revenus du portefeuille-titres	9	3 978,163	374 373,514	3 644,000	335 198,283
Dividendes		810,163	361 312,514	-	319 983,883
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 168,000	13 061,000	3 644,000	15 214,400
Revenus des placements monétaires	10	30 935,959	119 130,597	31 859,364	124 850,362
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		34 914,122	493 504,111	35 503,364	460 048,645
Charges de gestion des placements	11	(23 350,920)	(92 440,183)	(22 395,246)	(92 299,354)
REVENU NET DES PLACEMENTS		11 563,202	401 063,928	13 108,118	367 749,291
Autres charges	12	(5 133,001)	(29 142,649)	(8 628,740)	(34 601,007)
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 430,201	371 921,279	4 479,378	333 148,284
Régularisation du résultat d'exploitation		(37,510)	(1 209,619)	(137,000)	(319,854)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		6 392,691	370 711,660	4 342,378	332 828,430
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		37,510	1 209,619	137,000	319,854
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		50 497,416	297 430,766	(287 835,231)	(625 476,884)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		6 125,417	122 593,601	37 895,592	61 103,671
Frais de négociation de titres		(30,178)	(825,816)	(478,127)	(832,258)
RESULTAT DE LA PERIODE		63 022,856	791 119,830	(245 938,388)	(232 057,187)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/10 au 31/12/2016	Période du 01/01 au 31/12/2016	Période du 01/10 au 31/12/2015	Période du 01/01 au 31/12/2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	63 022,856	791 119,830	(245 938,388)	(232 057,187)
Résultat d'exploitation	6 430,201	371 921,279	4 479,378	333 148,284
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	50 497,416	297 430,766	(287 835,231)	(625 476,884)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6 125,417	122 593,601	37 895,592	61 103,671
Frais de négociation de titres	(30,178)	(825,816)	(478,127)	(832,258)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(332 998,120)	-	(316 568,424)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(1 354,010)	19 168,740	(5 172,640)	343 918,166
Souscriptions				
- Capital	-	233 271,500	-	432 214,716
- Régularisation des sommes non distribuables	-	10 459,459	-	9 674,158
- Régularisation des sommes distribuables	-	619,551	-	6 941,372
Rachats				
- Capital	(1 277,500)	(213 342,500)	(5 339,280)	(101 713,284)
- Régularisation des sommes non distribuables	(39,000)	(10 181,600)	303,640	(652,995)
- Régularisation des sommes distribuables	(37,510)	(1 657,670)	(137,000)	(2 545,801)
VARIATION DE L'ACTIF NET	61 668,846	477 290,450	(251 111,028)	(204 707,445)
ACTIF NET				
En début de période	13 144 518,240	12 728 896,636	12 980 007,664	12 933 604,081
En fin de période	13 206 187,086	13 206 187,086	12 728 896,636	12 728 896,636
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	48 600	48 517	48 537	47 279
En fin de période	48 595	48 595	48 517	48 517
VALEUR LIQUIDATIVE	271,760	271,760	262,360	262,360
TAUX DE RENDEMENT	0,48%	6,20%	(1,89%)	(1,68%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 DECEMBRE 2016

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la société de Bourse de Tunisie « SBT », le dépositaire étant la Banque de Tunisie.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2016.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 9.109.326,969 et se détaille ainsi :

désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2016	% Actif Net
Actions & droits rattachés		4 235 491,237	8 194 176,377	62,05%
<u>Actions</u>		4 235 485,469	8 194 164,677	62,05%
Actions BIAT	14 600	370 969,288	1 293 720,600	9,80%
Actions Placements de Tunisie	23 274	446 592,427	907 686,000	6,87%
Actions UIB	64 516	697 030,864	1 180 532,856	8,94%
Actions Monoprix	57 600	355 380,146	560 275,200	4,24%
Actions BH	19 000	138 256,062	343 862,000	2,60%
Actions ATTIJARI BANK	44 700	410 759,876	1 207 659,900	9,14%
Actions Amen Bank	23 438	197 427,888	567 387,104	4,30%
Actions AIR Liquide	4 309	457 949,637	589 902,100	4,47%
Actions BTE	1 555	29 671,220	24 102,500	0,18%
Actions CIL	19 484	72 597,890	292 260,000	2,21%
Actions SPDIT SICAF	6 678	37 791,980	59 961,762	0,45%
Actions ATB	3 752	27 710,250	17 120,376	0,13%
Actions UBCI	989	38 894,871	24 813,021	0,19%
Actions Ennakl automobiles	8 258	88 360,600	118 915,200	0,90%
Actions Carthage cement	100 000	307 740,820	204 800,000	1,55%
Actions One Tech	3 715	24 147,500	31 614,650	0,24%
Actions S.F.B.T	32 668	401 428,740	620 071,308	4,70%
Actions ARTES	18 900	132 775,410	149 480,100	1,13%
<u>Droits</u>		5,768	11,700	0,00%
Actions BT CP 138	4	2,772	3,600	0,00%
Actions BT CP 141	7	2,996	6,300	0,00%
Actions BT CP 132	2	-	1,800	0,00%
Actions SICAV		642 402,898	651 429,592	4,93%
SICAV RENDEMENT	6 346	642 402,898	651 429,592	4,93%
Obligations des sociétés		256 000,000	263 721,000	2,00%
ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	256 000,000	263 721,000	2,00%
TOTAL GENERAL		5 133 894,135	9 109 326,969	68,98%
Pourcentage par rapport au total des actifs				68,88%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 3.418.128,980 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Tenu chez la BT sous le n°	% actif net
COMPTES A TERME	1 414 000,000	1 419 075,445		10,75%
Compte à terme au 02/01/2017 (au taux de 3,760 %)	126 000,000	126 948,831	N° 082142	0,96%
Compte à terme au 02/01/2017 (au taux de 3,760 %)	219 000,000	220 642,368	N° 082101	1,67%
Compte à terme au 02/01/2017 (au taux de 3,760 %)	86 000,000	86 644,948	N° 082088	0,66%
Compte à terme au 02/01/2017 (au taux de 3,760 %)	19 000,000	19 142,489	N° 082032	0,14%
Compte à terme au 03/01/2017 (au taux de 3,760 %)	57 000,000	57 418,071	N° 081877	0,43%
Compte à terme au 04/01/2017 (au taux de 3,760 %)	31 000,000	31 224,817	N° 081967	0,24%
Compte à terme au 05/01/2017 (au taux de 3,760 %)	55 000,000	55 394,336	N° 081805	0,42%
Compte à terme au 05/01/2017 (au taux de 3,760 %)	60 000,000	60 430,185	N° 081808	0,46%
Compte à terme au 15/03/2017 (au taux de 3,730 %)	54 000,000	54 070,635	N° 081787	0,41%
Compte à terme au 15/03/2017 (au taux de 3,730 %)	15 000,000	15 019,621	N° 081965	0,11%
Compte à terme au 27/03/2017 (au taux de 3,730 %)	130 000,000	130 042,512	N° 081944	0,98%
Compte à terme au 28/03/2017 (au taux de 3,730 %)	74 000,000	74 018,149	N° 081873	0,56%
Compte à terme au 30/03/2017 (au taux de 3,730 %)	97 000,000	97 015,860	N° 081969	0,73%
Compte à terme au 30/03/2017 (au taux de 3,730 %)	117 000,000	117 019,130	N° 081966	0,89%
Compte à terme au 30/03/2017 (au taux de 3,730 %)	258 000,000	258 042,185	N° 081981	1,95%
Compte à terme au 31/03/2017 (au taux de 3,730 %)	16 000,000	16 001,308	N° 001327	0,12%
CERTIFICATS DE DEPOTS	1 998 343,939	1 999 053,535		15,14%
Certificat de dépôt au 05/01/2017 (au taux de 3,730 %)	999 171,969	999 591,561	Banque de Tunisie	7,57%
Certificat de dépôt au 06/01/2017 (au taux de 3,730 %)	499 585,985	499 751,694	Banque de Tunisie (a)	3,78%
Certificat de dépôt au 07/01/2017 (au taux de 3,730 %)	499 585,985	499 710,280	Banque de Tunisie (b)	3,78%
TOTAL	3 412 343,939	3 418 128,980		25,88%
Pourcentage par rapport au total des actifs		25,85%		

(a) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'AMEN BANK

(b) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'UBCI

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 décembre 2016 un montant de D : 697.000,579 contre D : 0,020 à la même date de l'exercice 2015, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Cessions titres à encaisser	6 134,637	-
Comptes à terme échus à encaisser	685 000,000	-
Intérêts sur comptes à terme à encaisser	5 055,112	-
Dividendes à encaisser	810,830	0,020
TOTAL	697 000,579	0,020

Note 7 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 31 décembre 2016 un montant de D : 18.469,334 contre D : 17.554,375 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance CMF	1 121,266	1 068,228
Etat, retenue à la source	3 502,638	3 419,287
Commissaire aux comptes	13 445,430	12 666,860
Rémunération PDG	400,000	400,000
TOTAL	18 469,334	17 554,375

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier Janvier au 31 décembre 2016 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2015

Montant	12 396 056,808
Nombre de titres	48 517
Nombre d'actionnaires	17

Souscriptions réalisées

Montant	233 271,500
Nombre de titres émis	913
Nombre d'actionnaires nouveaux	1

Rachats effectués

Montant	(213 342,500)
Nombre de titres rachetés	(835)
Nombre d'actionnaires sortants	(2)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	297 430,766
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	122 593,601
Frais de négociation de titres	(825,816)
Régularisation des sommes non distribuables	277,859

Capital au 31-12-2016

Montant	12 835 462,218
Nombre de titres	48 595
Nombre d'actionnaires	16

Note 9: Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 3.978,163 pour la période allant du 01/10/2016 au 31/12/2016, contre D : 3.644,000 pour la période allant du 01/10/2015 au 31/12/2015, et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2016	du 01/01 au 31/12/2016	du 01/10 au 31/12/2015	du 01/01 au 31/12/2015
<u>Dividendes</u>				
- des actions	810,163	338 077,898	-	296 404,675
-des titres OPCVM	-	23 234,616	-	23 579,208
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>				
- intérêts	3 168,000	13 061,000	3 644,000	15 214,400
TOTAL	3 978,163	374 373,514	3 644,000	335 198,283

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2016 au 31/12/2016 à D : 30.935,959 contre D : 31.859,364 pour la même période de l'exercice 2015, et se détaille ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2016	du 01/01 au 31/12/2016	du 01/10 au 31/12/2015	du 01/01 au 31/12/2015
Intérêts sur comptes à terme	15 537,410	58 199,438	15 041,221	55 758,460
Intérêts sur certificats de dépôt	15 398,549	60 931,159	16 818,143	69 091,902
TOTAL	30 935,959	119 130,597	31 859,364	124 850,362

Note 11 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/10/2016 au 31/12/2016 à D : 23.350,920 contre D : 22.395,246 pour la même période de l'exercice 2015, et se détaillent ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2016	du 01/01 au 31/12/2016	du 01/10 au 31/12/2015	du 01/01 au 31/12/2015
Commission de gestion	20 015,074	79 234,452	19 195,927	79 113,734
Rémunération du dépositaire	3 335,846	13 205,731	3 199,319	13 185,620
TOTAL	23 350,920	92 440,183	22 395,246	92 299,354

Note 12 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2016 au 31/12/2016 à D : 5.133,001 contre D : 8.628,740 pour la même période de l'exercice 2015 et se détaille ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2016	du 01/01 au 31/12/2016	du 01/10 au 31/12/2015	du 01/01 au 31/12/2015
Redevance CMF	3 335,846	13 205,731	3 199,319	13 185,620
Honoraires commissaire aux comptes	513,636	10 045,029	4 140,000	15 625,000
Rémunération du PDG	1 200,000	4 800,000	1 200,005	4 800,000
TCL	83,519	1 051,089	89,416	989,887
Autres	-	40,800	-	0,500
TOTAL	5 133,001	29 142,649	8 628,740	34 601,007

Note 13 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie " SBT".

Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque de Tunisie "BT", assure les fonctions de dépositaire des titres et de fonds, moyennant une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Note 14 : Evènements postérieurs à la clôture***Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :***

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «SICAV CROISSANCE» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 27.894, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.